



Délégation de signature

-oOo- DECISION D23/020 -oOo-

Monsieur David LARIVIERE,

**Directeur général par intérim du Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville
Directeur par intérim du Centre Hospitalier de Briey
Directeur par intérim du Centre Hospitalier de Boulay
Directeur par intérim de l'EHPAD de Creutzwald**

- Vu l'article L. 6143-7 du Code de la Santé Publique relatif aux attributions des directeurs d'établissement public de santé,
- Vu les articles D. 6143-33 à D. 6143-35 et R. 6143-38 du Code de la Santé Publique, relatifs aux modalités de délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,
- Vu l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé n°2022-5521 du 22 décembre 2022 portant désignation de **Monsieur David LARIVIERE** comme Directeur Général par intérim du Centre Hospitalier Régional Metz-Thionville, des Centres Hospitaliers de Boulay et de Briey et de l'EHPAD de Creutzwald à compter du 30 décembre 2022 ;
- Vu la convention de direction commune du 4 juillet 2007 établie entre le Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville et le Centre Hospitalier de Briey,
- Vu l'avenant n°1 à la convention de direction commune entre le Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville et le Centre Hospitalier de Briey, intégrant le Centre Hospitalier de Boulay à compter du 1^{er} février 2018,
- Vu l'avenant n°2 à la convention de direction commune entre le Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville, le Centre Hospitalier de Briey et le Centre Hospitalier de Boulay, intégrant l'EHPAD de Creutzwald en date du 23 août 2018,
- Vu le contrat de travail à durée indéterminée en date du 5 février 2018 employant Monsieur Pierre BOILEAU en qualité de Directeur des Finances et de la Performance, à compter du 12 mars 2018 ;



Décide

- Article I Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à Monsieur **Pierre BOILEAU**, Directeur des Finances et de la Performance, à l'effet de signer, pour le CHR de Metz-Thionville, le CH de Briey, le CH de Boulay et l'EHPAD de Creutzwald, au nom du Directeur Général, tout document relatif à l'ordonnancement des dépenses et à la liquidation des recettes et tout document relevant de son domaine de compétence à l'**exception des courriers à destination des élus et autorités de tutelle et du Parquet, des conventions, des contrats et des marchés et à l'exception des conventions ayant un impact financier pour l'établissement.**
- Article II Durant les périodes où il assure une garde de direction, délégation est donnée à Monsieur **Pierre BOILEAU**, pour le CHR de Metz-Thionville, le CH de Briey, à l'effet de signer au nom du Directeur Général, dans les cas où l'imprévu et l'urgence le justifient :
- Tous actes nécessaires à la continuité du service public hospitalier,
 - Tous actes conservatoires nécessaires à la sauvegarde des personnes et des biens ainsi qu'au maintien en fonctionnement des installations de l'établissement,
 - Tous actes nécessaires à la prise en charge des malades, y compris les prélèvements d'organes,
 - Les dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice.
- Article III Ces délégations sont assorties de l'obligation pour les titulaires :
- de n'engager les dépenses que dans la limite des crédits autorisés par compte budgétaire,
 - de rendre compte des opérations réalisées à l'autorité délégante.
- Article IV Les présentes délégations de signature seront communiquées en application de l'article D.6143-35 du Code de la Santé Publique, aux membres du Conseil de Surveillance et aux agents du Trésor.
- Article V Les présentes délégations de signature feront l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R. 6143-38 du Code de la Santé Publique, au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Moselle et d'un affichage dans l'établissement.
- Article VI Les signatures des titulaires des délégations visées par la présente décision figurent en annexe et valent communication aux intéressés.
- Article VII La présente délégation annule et remplace la précédente.

A Metz, le

27/12/20

David LARIVIERE
Directeur Général par intérim du CHR de Metz-Thionville
Directeur par intérim du CH de Briey
Directeur par intérim du CH de Boulay
Directeur par intérim de l'EHPAD de Creutzwald



ANNEXE

DIRECTION DES FINANCES ET DE LA PERFORMANCE

Prénom et nom	Grade	Notifiée le	Signature
Pierre BOILEAU	Directeur d'hôpital	28/12/2022	